

I-3 Corps des Techniciens

Nature de l'épreuve	durée	coefficient
1- Epreuve écrite : analyse et critique d'un projet se rapportant à l'option choisie.	3 Heures	3
2- Epreuve orale : présentation et discussion d'un projet préparé par le candidat et entretien avec le jury.	15 mn	2

I-4 Note professionnelle

(Moyenne des notes des épreuves*70)+(Moyenne de la note professionnelle*30)

Note finale= _____

100

I-5 Choix de l'option

Les candidats devront opter pour l'une des options suivantes :

Ingénieurs :

- Ingénierie de Développement Economique et Sociale
- Economie et Management des systèmes Agro-alimentaire
- Science du sol
- Production végétale
- Ingénierie de Développement
- Industrie Agro-alimentaire
- Vulgarisation Agricole

Techniciens :

- Gestion Administrative
- Gestion des marchés publics

Aucun candidat ne sera déclaré admis s'il n'obtient pas une moyenne générale :

- au moins égale à 10 sur 20 pour les Administrateurs.
- au moins égale à 12 sur 20 pour les Ingénieurs et les Techniciens

Les épreuves peuvent être rédigées au choix du candidat en langue arabe ou française.

Le déroulement des épreuves aura lieu au siège de l'Agence pour le Développement Agricole.

II- DEPOT DE CANDIDATURE

II-1 Le dossier de candidature pour les Ingénieurs et les Techniciens

Tout dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes:

- une demande manuscrite mentionnant l'option choisie ;
- une fiche de renseignement (dont modèle en annexes) dûment validée et signée par le supérieur hiérarchique du candidat ;
- une copie de la carte nationale d'identité ; et
- un travail personnel en quatre exemplaires : le thème choisi par le candidat, doit être en relation avec l'option choisie. Ce travail doit être déposé deux semaines avant le jour de l'épreuve écrite.

II-2 Le dossier de candidature pour les Administrateurs

Tout dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite pour participer à l'examen ;
- une fiche de renseignement (dont modèle en annexes) dûment validée et signée par le supérieur hiérarchique du candidat ; et
- une copie de la carte nationale d'identité.

Les agents remplissant les conditions suscitées et désirant participer à cet examen doivent faire parvenir, avant la date prévue par le calendrier, à la Direction Administrative et Financière leurs dossiers sous couvert de la voie hiérarchique.

Il est à préciser par ailleurs, que le délai de dépôt des candidatures, doit être rigoureusement respecté, car aucune demande ne sera prise en considération hors du délai imparti. Tout dossier de candidature ne comportant pas les documents et les renseignements exigés sera automatiquement rejeté.



Le Directeur Général
de l'Agence pour le Développement Agricole

Signé : E/Mahdi ARRIFI



**CALENDRIER DES EXAMENS D'APTITUDE
PROFESSIONNELLE AU PROFIT DU PERSONNEL
DE L'AGENCE POUR LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

GRADES D'ACCES	NOMBRES DE CANDIDATS POTENTIELS	NOMBRE DE POSTES ATTRIBUES	DATE DEROULEMENT DE L'EXAMEN	DATE DE CLOTURE DE DEPOT DES DOSSIERS
Administrateur 2 ^{ème} grade	2	1	25/07/2021	21/06/2021
Technicien 2 ^{ème} grade	4	1	25/07/2021	21/06/2021
Ingénieur d'Etat, grade principal	3	3	23/10/2021	10/09/2021

